Zeitschrift: Bulletin technique de la Suisse romande
Band: 61 (1935)
Heft: 15

Artikel: L'urbanisation de la ville d'Alger
Autor: [s.n.]
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-47007

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 10.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

que les travaux dépendant du Ministère des Travaux publics. Il est à présumer toutefois que, comme pour les règlements sur le béton armé et les ponts et charpentes métalliques rivés, les règles nouvelles seront très généralement suivies en France.

En ce qui concerne le style et notamment la terminologie, la nouvelle Instruction est évidemment d'une lecture plus agréable que le texte en français de l'ordonnance élaborée par l'administration qui nous tient lieu de Ministère des Travaux publics.

C'est que le corps des ponts et chaussées français n'a pas à se préoccuper de rédiger un texte en deux et même trois langues, avec une concordance aussi parfaite que possible.

Et c'est précisément parce que cette Administration ignore résolument notre français fédéral, que nous aurions pu, peut-être, prendre plus souvent modèle, du point de vue de la forme tout au moins, sur ses règlements.

D'une façon générale, nous croyons pouvoir dire que l'Instruction provisoire du Ministère des Travaux publics fixe un ensemble de règles à la fois simples et prudentes qui permettront à la construction soudée de prendre en France le développement auquel elle peut prétendre. Il sera intéressant d'en suivre les applications les plus marquantes et de les comparer aux réalisations des autres pays.

L'urbanisation de la ville d'Alger.

A la page 10 de notre numéro du 10 janvier dernier, nous avons signalé, sous la rubrique « Bibliographie », le magnifique album consacré à l'œuvre de Le Corbusier *et* Pierre Jeanneret, *de 1929 à 1934, par M.* W. Bœsiger *et réalisé de main de maître par les* Editions H. Girsberger, *à Zurich* [1].

Avec l'autorisation des éditeurs, qui ont obligeamment mis leurs clichés à notre disposition, nous extrayons de cet ouvrage quelques pages relatives au projet d'urbanisation de la ville d'Alger.

En 1930, Le Corbusier et P. Jeanneret ont établi un projet général qu'ils dénommaient « projet obus » parce qu'il est « destiné à briser, une fois pour toutes, les routines administratives et à instaurer en urbanisme les nouvelles échelles de dimensions requises par les réalités contemporaines ». Le Corbusier décrit les caractéristiques de ce projet en ces termes :

« Le projet est en trois parties :

A. — Création d'une cité d'affaires sur les terrains de la Marine, voués actuellement à la démolition (au bout du cap d'Alger).

B. — Création d'une cité de résidence sur les terrains actuellement inaccessibles de Fort l'Empereur (cote, 150 à 200 m), par le moyen d'une passerelle jetée de la Cité d'affaires vers ces terrains libres.

C. — Liaison des deux banlieues extrêmes d'Alger : Saint-Eugène à Hussein-Dey, par une route autostrade établie à la cote 100 m, au devant des falaises ; cette autostrade est supportée par une structure de béton d'une hauteur variant, suivant le sol, de 90 à 60 m et dans laquelle seraient aménagés des logis pour 180 000 personnes. Ces logis sont dans des conditions optimes d'hygiène et de beauté. Le projet fournit ainsi les deux solutions indispensables à toute ville : aménagement des circulations rapides et création des volumes d'habitations nécessaires. »

Les figures 1 et 2, ci-contre, donnent une idée de ce projet.

En décembre 1933, Le Corbusier *présente un nouveau projet (fig. 3) au Maire d'Alger, dans une lettre dont voici un des passages essentiels, qui est bien dans le style haché, martelant, peut-être quelque peu emphatique, cher à notre auteur.*

Alger devient un centre attractif. L'échelle des proportions a changé. Du vieil urbanisme, on passe aux temps modernes. Mon projet « obus » n'est plus reporté à si lointaine échéance. Et aujourd'hui, suivant avec persévérance, courage et foi, l'idée fondamentale de ma proposition, je me permets de vous soumettre à nouveau cette « City » si importante, si indispensable, cette nécessité proche, immédiate.

Et je formule :

Le quartier de la Marine est situé sur l'axe même du visage d'Alger. Tel qu'il est aujourd'hui, c'est un bouchon qui a, jusqu'ici, coupé la ville en deux : le côté Saint-Eugène, le côté Hussein-Dey.

On décide de démolir le bouchon (destruction du quartier de la Marine). Mais on prétend le reconstituer (le projet administratif). Voilà la menace ! voilà l'erreur menaçante. Voilà ma raison de persister dans mes propositions.

Je dis : à cet endroit, une cité d'affaires. Le bénéfice financier de l'opération m'apparaît certain. Mais l'idée de la City est une idée « compound » : elle déclenche automatiquement, si l'on veut, la conquête des terrains de Fort l'Empereur.

Vous savez, Monsieur le Maire, que cette thèse est chez moi une conviction profonde. J'y vois l'avenir même de la ville.

Si Alger gagne 100 ou 200 000 habitants, où les logera-t-elle ? Il n'y a pas de terrain libre aux flancs assaillis déjà de la falaise d'Alger. Alors, la ville en cité-jardin ? Les distances voraces, les distances inhumaines qui sortent de l'encadrement fatal de la journée solaire (*sic*) de dix heures ?

Une réserve pour 200 000 habitants au verso. Telle est cette proposition que je m'obstine à considérer comme favorable au destin d'Alger.

Et un corollaire d'importance :

Au lieu du fouillis d'un nouveau quartier d'habitations, la cité d'affaires d'Alger ne couvre pas le cinquantième de la surface disponible.

98 % du terrain demeure libre !

En cet endroit qui est l'axe même d'arrivée des navires venant du large, sur ce cap, sur cette proue, sur ce lieu qui est comme le nez dans le visage d'Alger, il y a 98 % de terrain libre !

Ce sol magnifique, au lieu historique d'Alger, précédé par l'Amirauté et le petit port de plaisance, flanqué de la Kasba (d'une adorable Kasba que l'on peut aménager et que jamais non jamais, on ne doit détruire !), introduit par les arcades des Anglais, ce sol peut recevoir au milieu des verdures de parcs à créer, les édifices du centre civique qu'Alger se doit d'instituer : Palais de justice, Délégations financières, Bourse du travail, Salle du peuple, etc...

Telle est la trilogie :

Centre civique — City — Ville de résidence Fort l'Empereur. Monsieur le Maire, concédez-moi que cette idée n'est pas pour 200 ans. Elle est de l'immédiat aujourd'hui. Et telle, elle est raccordable aux solutions futures qu'Alger, capitale d'Afrique, pointe sud du quadrilatère Paris, Rome, Barcelone, Alger, devra tôt ou tard aborder. »

Voir, ci-contre (fig. 4 à 7) un aperçu de cette Cité algérienne d'affaires.

[1] *Le Corbusier et Pierre Jeanneret. — Oeuvre complète de 1929 à 1934.* Publiée par *W. Bœsiger.* Introduction et textes par Le Corbusier. 204 pages 23/27 cm. Editions H. Girsberger, à Zurich. — Prix : Fr. 25.— cartonné ; Fr. 30.—, relié.

URBANISATION D'ALGER, PAR LE CORBUSIER ET P. JEANNERET. « Projet obus » (1930).

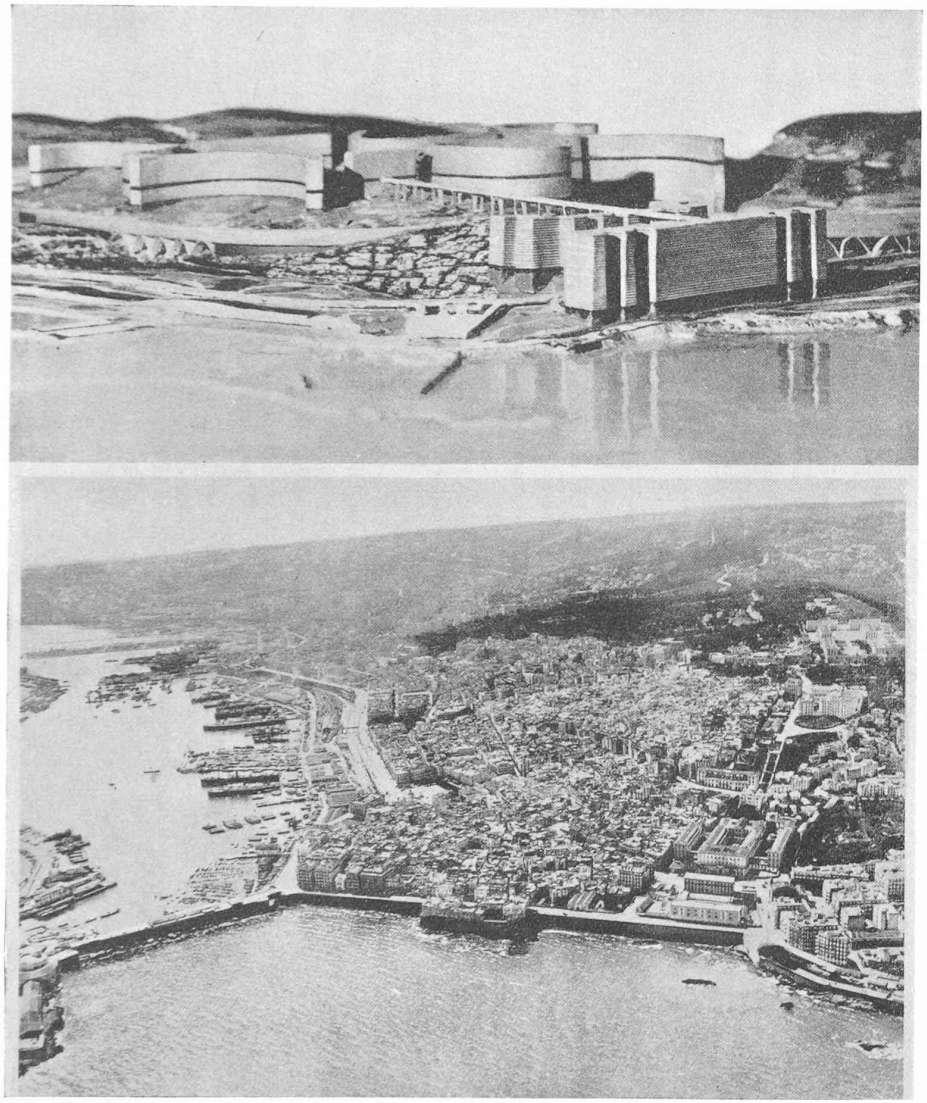

Fig. 1. — Comparaison de la réalité et du projet *Le Corbusier*. Les photographies, prises d'avion ne révèlent pas les reliefs extrêmement abrupts de la falaise d'Alger, le long de laquelle il est proprement impossible de développer une ville moderne.

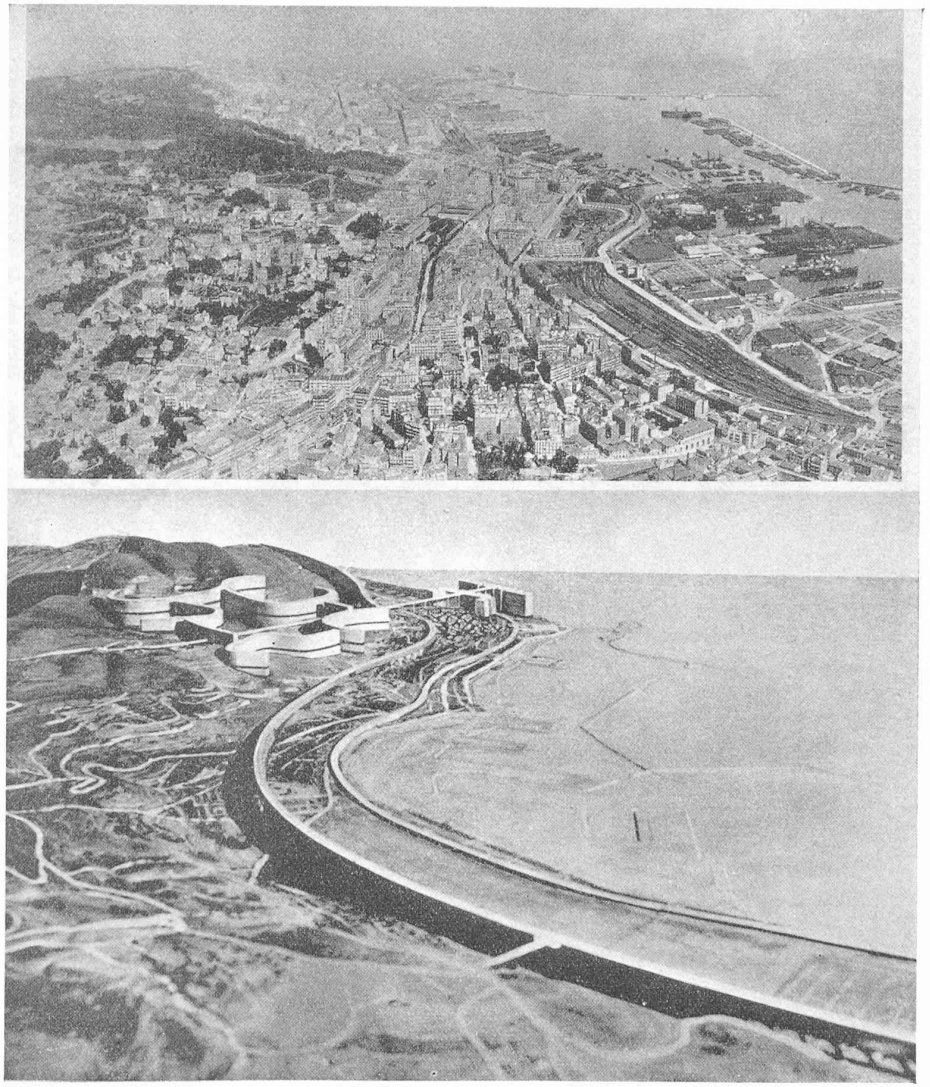

Fig. 2. — Comparaison de la ville actuelle d'Alger, dans un désordre effrayant et dans l'impossibilité de se développer entre la falaise et la mer, avec le projet de *Le Corbusier* et *P. Jeanneret*.

PROJET DÉFINITIF D'URBANISATION DE LA VILLE D'ALGER, PAR LE CORBUSIER ET P. JEANNERET

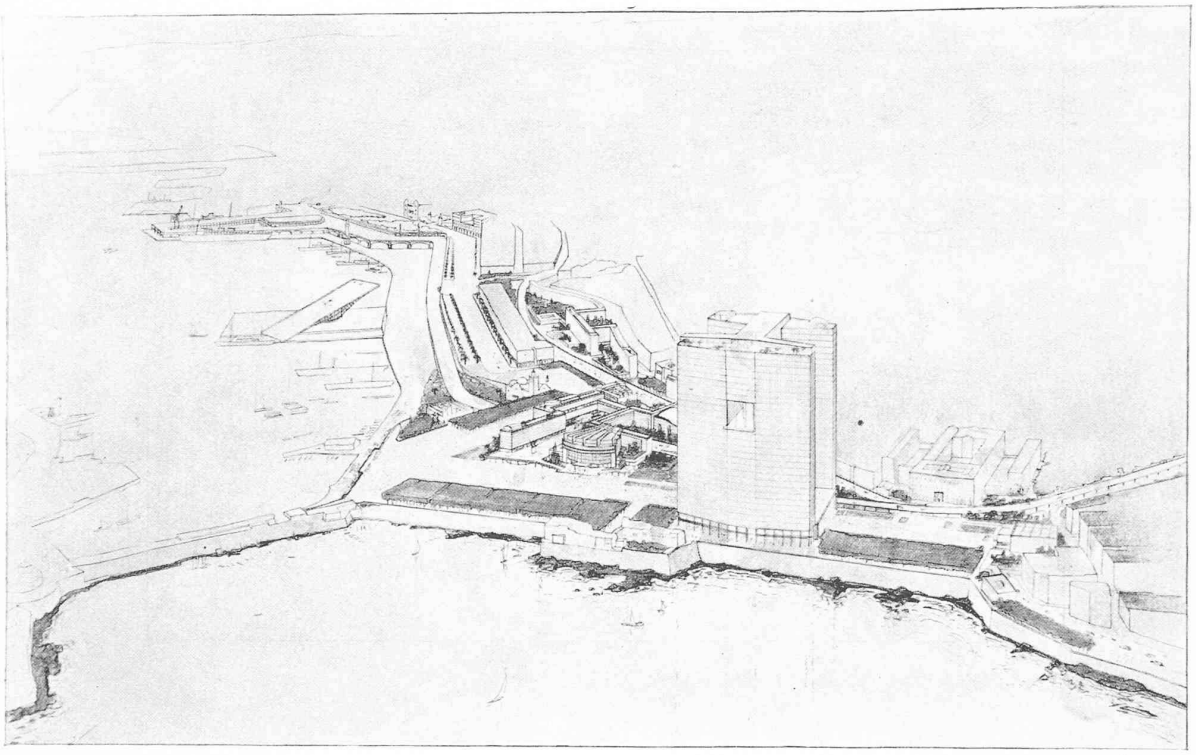

Fig. 3. — Grandes esplanades au bord de la mer. Le « Quartier de la marine » est relié par des éléments de même échelle à la future gare maritime.

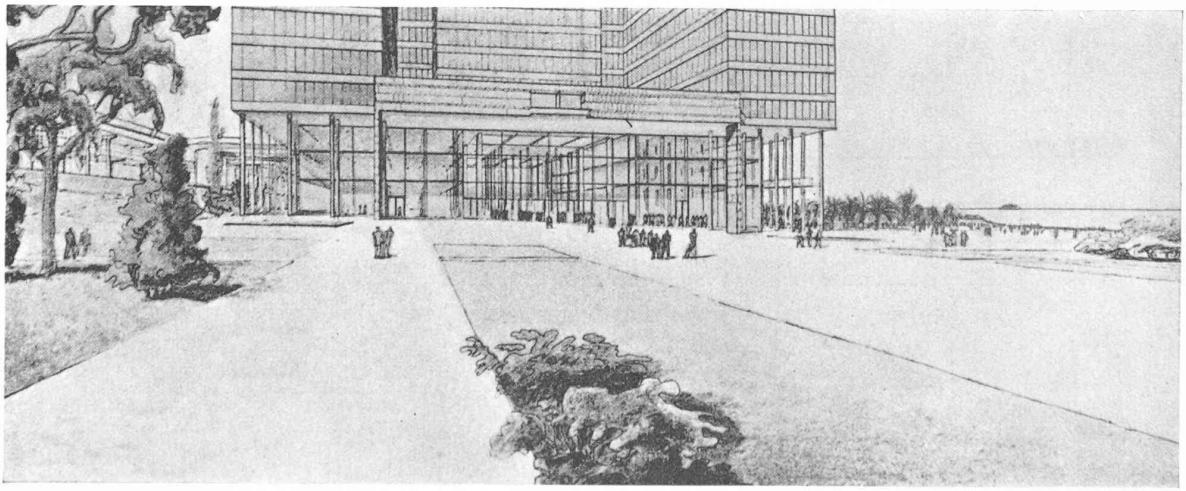

Fig. 4. — Le pied de la Cité d'affaires.

PROJET DÉFINITIF D'URBANISATION DE LA VILLE D'ALGER, PAR LE CORBUSIER ET P. JEANNERET

LA CITÉ D'AFFAIRES

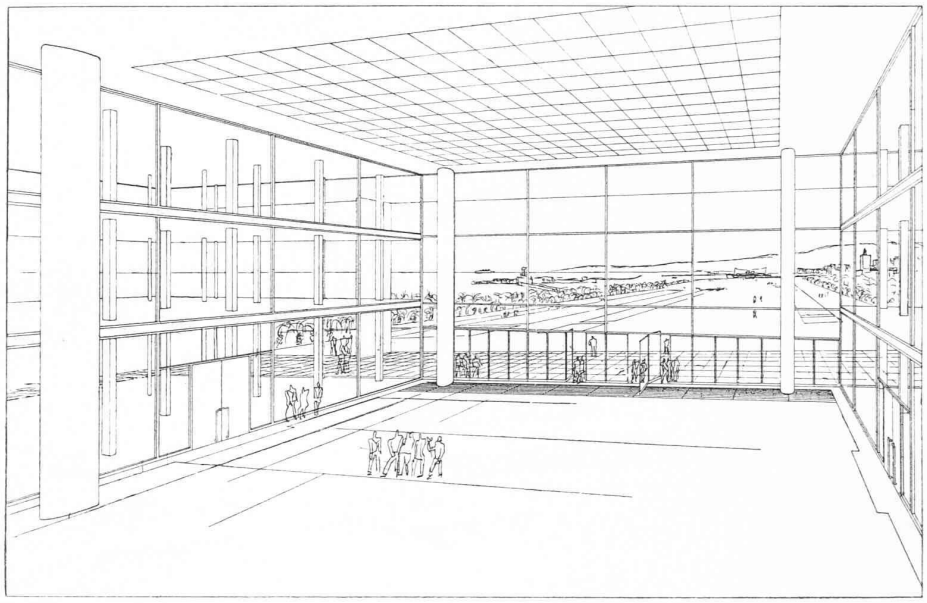

Fig. 5. — Le hall.

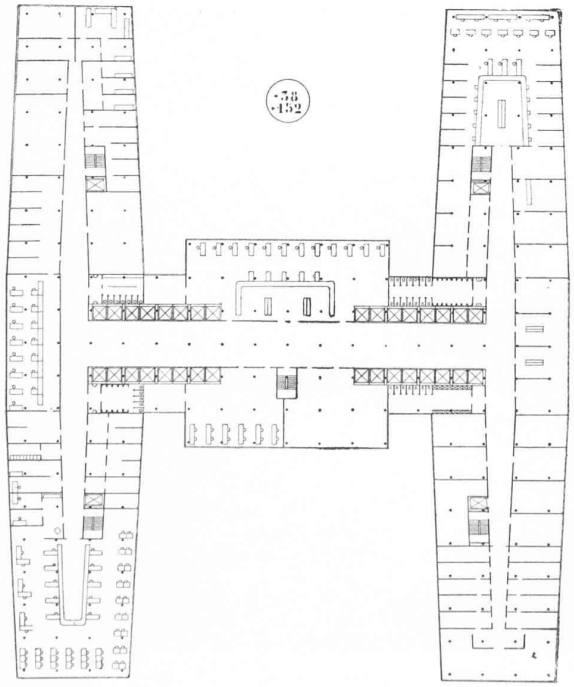

Fig. 6. — Un étage.

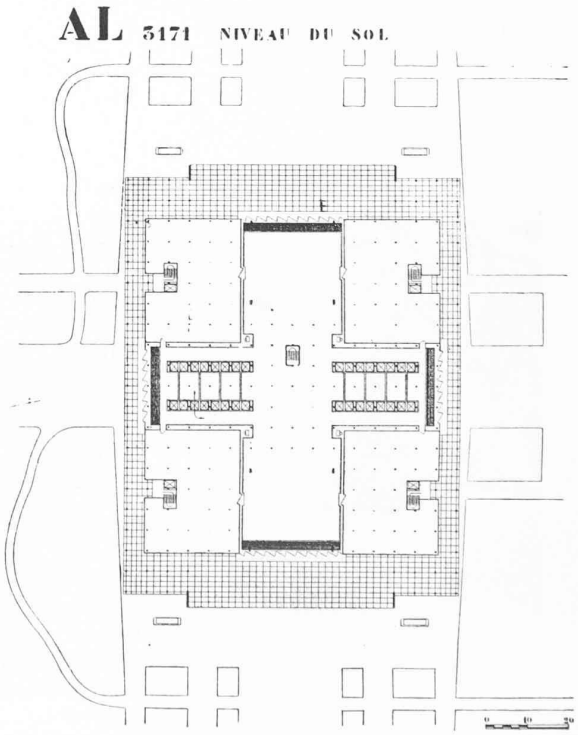

Fig. 7. — Le rez-de-chaussée.